

Des femmes, des hommes, des régions, **nos ressources...**



Programme relatif à l'octroi d'un droit autorisant, pour une certaine période, la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État

Bas Saint-Laurent

27 novembre 2008

François Rouleau

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Québec 

Plan de la présentation

- Objet et objectifs;
- Contexte : des opportunités à saisir;
- Personnes admissibles;
- Volumes de biomasse forestière visés par le programme;
- Nature des droits;
- Processus d'attribution;
- Considérations requises pour une utilisation durable;
- Délégation du programme;
- Droits exigibles;
- Obligations des bénéficiaires;
- État du dossier.

Objet et objectifs :

Le programme a pour objet de permettre la récolte de volumes de biomasse dans les forêts publiques. Les objectifs sont de :

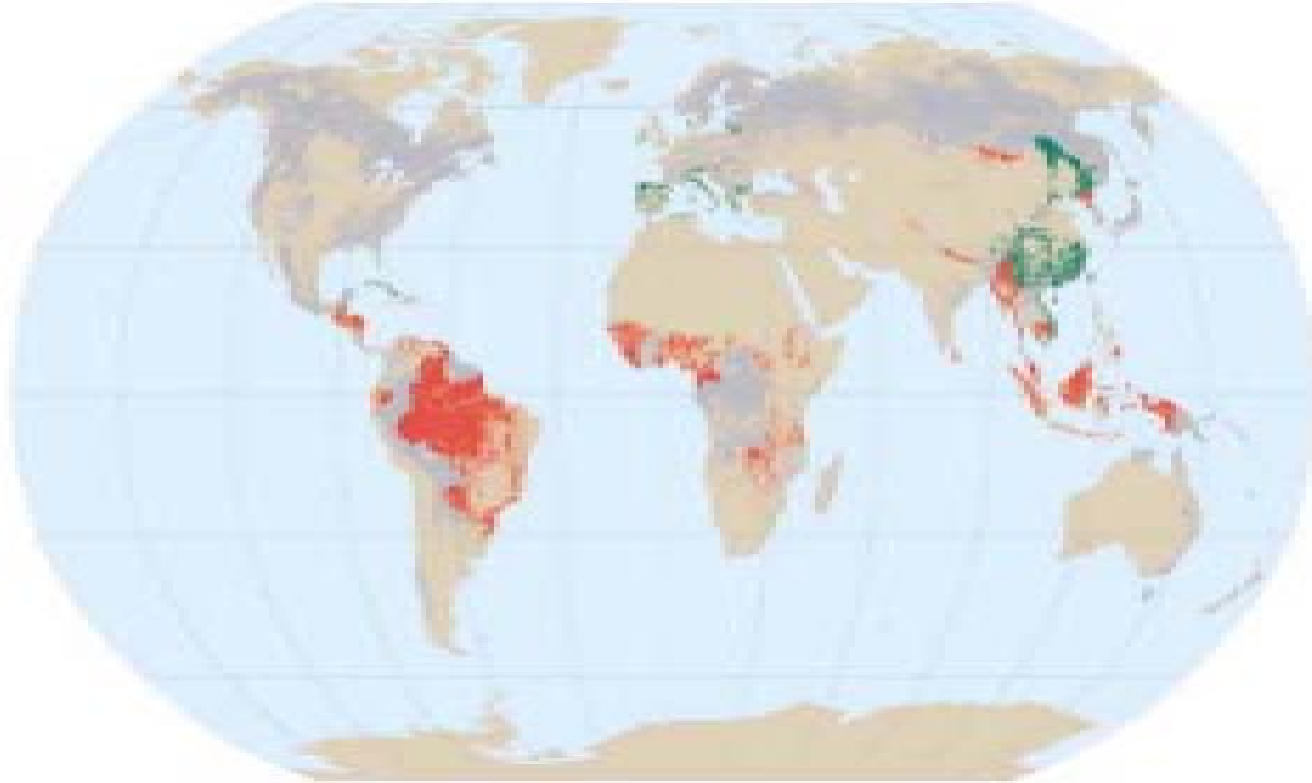
- Créer et soutenir de nouvelles possibilités de développement économique;
- Réduire la dépendance envers les matières fossiles;
- Faciliter la réalisation des stratégies d'aménagement forestier;
- Favoriser la réhabilitation des forêts feuillues.

Contexte – des opportunités à saisir

- Réchauffement climatique
- Diminution des gaz à effet de serre
- Variation des prix du pétrole

Contexte – des opportunités à saisir

Évolution des superficies forestières entre 2000 et 2005



Rouge > Déforestation annuelle 0,5 %
Vert > Afforestation annuelle 0,5 %

Gris = Changement de moins de 0,5 % par année

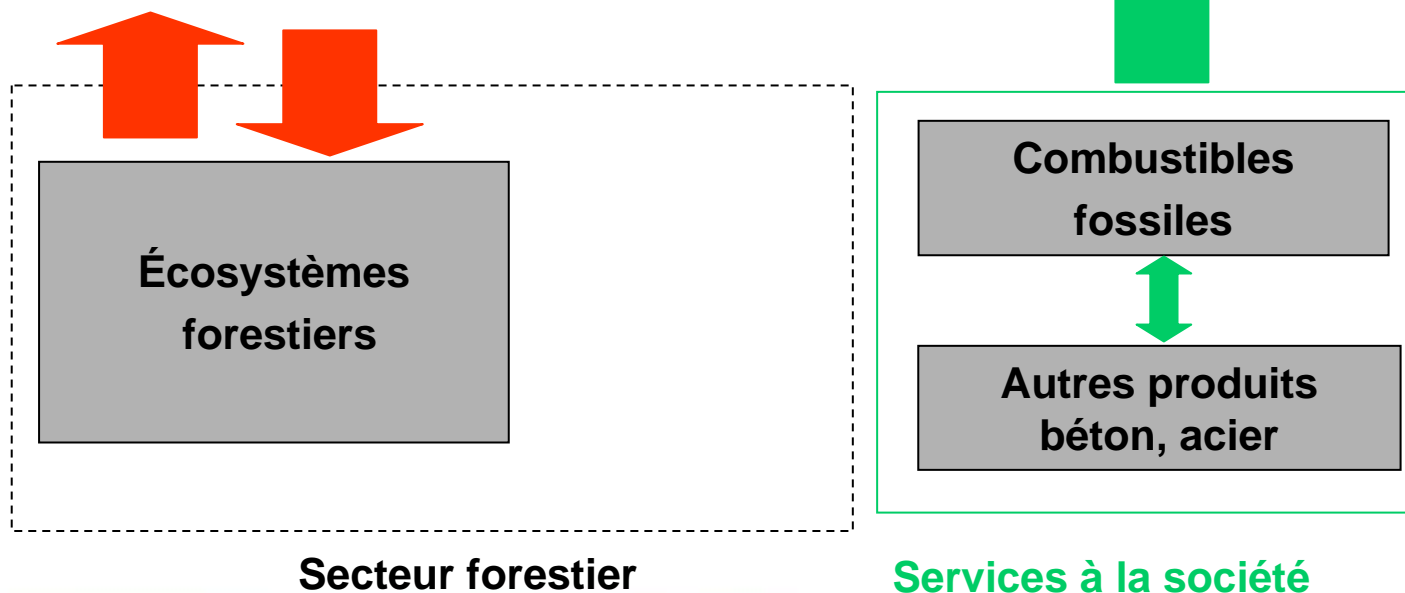
Contexte – des opportunités à saisir

Rôle de la forêt et des produits du bois

Bilan carbone forêt

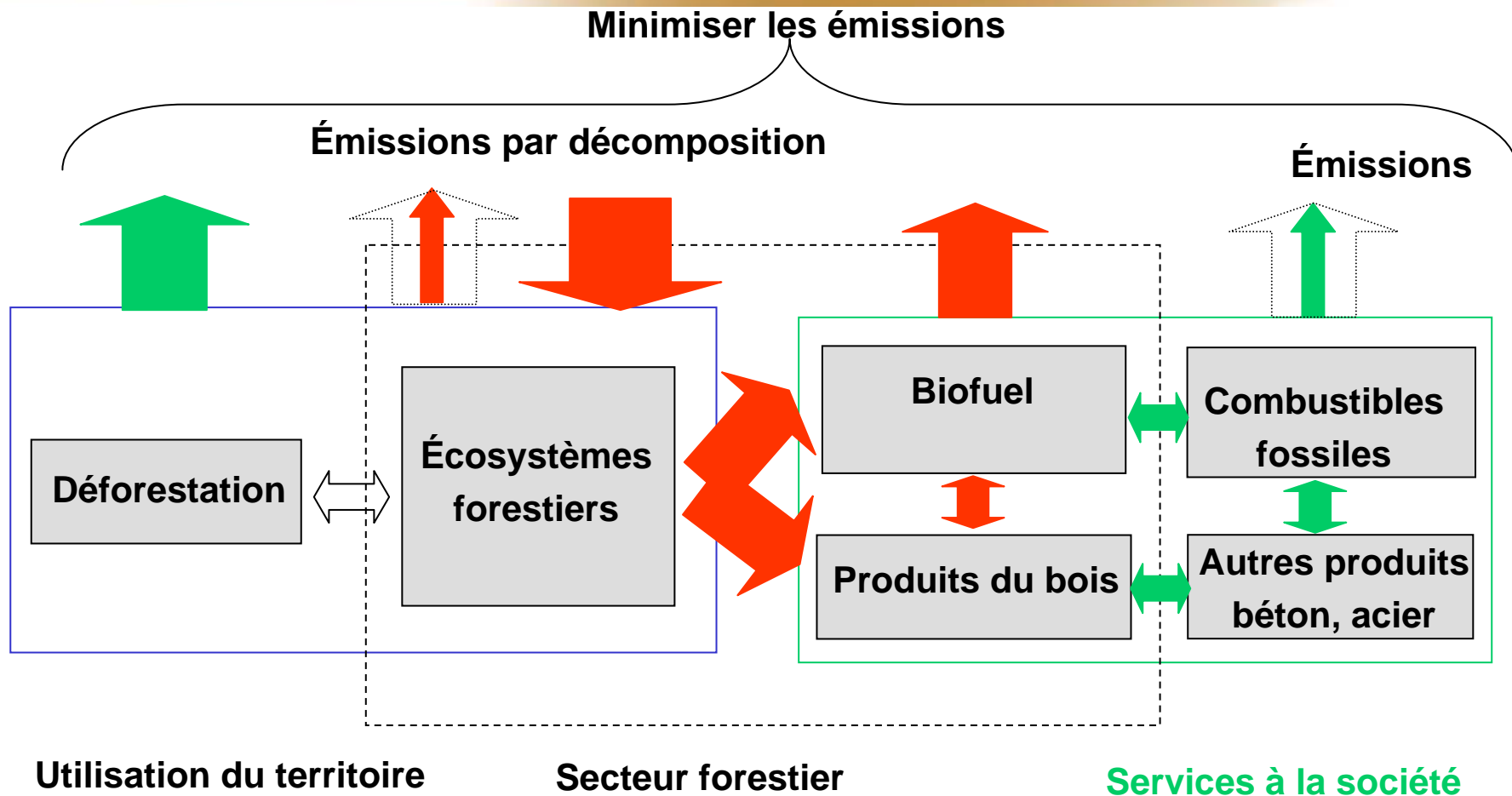
Puits de carbone : photosynthèse,

Source de carbone : coupes, décomposition ou
désastres naturels



Contexte – des opportunités à saisir

Rôle de la forêt et des produits du bois



Personnes admissibles :

Toute personne qui soumet un projet pour la valorisation de la biomasse forestière au Québec.

Volumes de biomasse forestière visés par le programme :

- Cimes et branches d'arbres;
- Volumes en disponibilité temporaire;
- Volumes inclus dans la possibilité forestière, mais non grevés de droit;
- Volumes non récupérés à la suite de perturbations.

Nature du droit :

- Volumes disponibles à long terme : entente sur cinq ans;
- Volumes ponctuels : durée variable.

Processus d'attribution :

- Entente sur cinq ans : appel de propositions pour un territoire avec une évaluation des volumes de biomasse; classification du projet selon des critères
- Entente de durée variable : enchère ou appel de propositions.

Processus d'attribution :

- Grille d'évaluation des propositions;
- Capacité financière : 12,5 %
- Rentabilité : 12,5 %
- Gains environnementaux;
- Soutien du milieu;
- Contribution des forêts privées;
- Retombées économiques;
- Intégration aux activités de récolte : 15 %
- Prix offert : 10 %
- Autres.

Conditions requises pour une utilisation durable de la biomasse forestière

- Respect des principes de développement durable en forêt :
 - Rendement soutenu;
 - Mesures de précaution, notamment pour les sols fragiles;
 - Suivi de l'impact du prélèvement en forêt;
 - 30 à 50 % de la biomasse reste au sol.
- Non utilisation des produits conjoints du sciage (copeaux, sciures, rabotures, écorces).
- Rentabilité financière des projets.

Délégation du Programme au CRÉ :

- Déterminer l'importance des critères selon les balises fixées par le ministre;
- Faire les appels de propositions ou tenir des enchères et classer les projets;
- Recommander.

Droits exigibles :

- Enchères ou appels de propositions;
- Bois marchands : au moins égal à la redevance.

Obligations des bénéficiaires :

- Payer en argent ou en traitement;
- Évaluer les volumes;
- Respecter le RNI;
- Se conformer aux plans de récupération.

Prochaines étapes

- Consultation des CRÉ : en cours;
- Cadre de gestion : terminé;
- Premier appels de propositions :
décembre 2008 - janvier 2009

MERCI